

SYNTHÈSE POUR LES DÉCIDEURS ET LE PUBLIC

Concertation sur le projet LiCHEN
d'usine de production de carburant de
synthèse pour l'aviation à
Saillat-sur-Vienne et/ou
à Etagnac



**LES FICHES DE
SYNTHÈSE DE
LA CNDP**



Les fiches de synthèse de la CNDP

SYNTHÈSE POUR LES DÉCIDEURS ET LE PUBLIC CONCERTATION SUR LE PROJET LICHEN

Les co-maîtres d'ouvrage Verso Energy et RTE ont saisi la CNDP pour un projet dénommé LiCHEN¹. Il porte sur la construction et l'exploitation d'une unité de production de carburant aviation durable (e-SAF²), sur les périmètres des communes de Saillat sur Vienne en Haute-Vienne et Etagnac en Charente.

Il comprend :

- une unité de capture de dioxyde de carbone biogénique (CO₂) émis par la chaudière biomasse du site papetier Sylvamo de Saillat sur Vienne ;
- une installation permettant de produire de l'hydrogène par électrolyse d'eau de la Vienne ; - la production de e-méthanol par combinaison de ces matières premières ;
- la production de e-méthanol par combinaison de ces matières premières ;
- la production de e-SAF par le procédé de méthanol-to-jet ;
- une ligne électrique 400 kV, reliant le poste RTE de Plaud situé sur la commune de Saint Junien à l'installation de Verso Energy.

La concertation préalable s'est déroulée du 14 avril au 22 juin 2025 sous l'égide de la CNDP qui avait désigné deux garant.e.s, Marianne AZARIO et Roland VERGER.

1. LES ENSEIGNEMENTS CLEFS DE LA CONCERTATION

Les habitants et les associations du territoire d'implantation du projet se sont fortement mobilisés. De ce point de vue, les garant.e.s ont constaté que les relais d'information de la concertation avaient été efficaces, en particulier de la part des communes et intercommunalités (réseaux sociaux, dialogues de proximité avec les habitants, conseil communautaire). Les garant.e.s soulignent que cette mobilisation du public a perduré tout au long des 10 semaines de la concertation, dans le respect mutuel des arguments de chacun.

Ce projet regardé par le public sous l'angle de son ampleur, a suscité une curiosité réelle et continue, donnant lieu à une grande diversité d'arguments et de très nombreux questionnements.

L'implantation de ce projet sur ce territoire est regardée pour certains contributeurs comme une opportunité de développement économique sans équivalent (créations d'emplois, pérennisation

des emplois existants et attractivité du territoire) ; tandis que pour d'autres contributeurs, les retombées économiques sont à relativiser voire ne suffisent pas à justifier la mise en œuvre du projet.

L'opportunité du projet a été mise au débat par le public tout au long de la concertation. De nombreuses contributions ont en effet porté sur la justification même de ce projet, à savoir contribuer à la décarbonation du secteur aérien. Pour certains contributeurs il s'agit d'une avancée significative vers la neutralité carbone en 2050 dans le respect des objectifs français et européens, autant que d'une opportunité technologique en faveur de la souveraineté énergétique de la France.

Pour d'autres contributeurs, le transport aérien n'est pas jugé comme un secteur prioritaire à décarboner, au regard de son impact climatique, du pourcentage d'utilisateurs du transport aérien et

¹ Limousin Carburant Hydrogène Energie Nouvelle

² Electro-Sustainable Aviation Fuel

de l'effort de sobriété à mettre en avant comme modèle de société et comme réponse aux enjeux climatiques.

Les ressources nécessaires au projet ont particulièrement questionné. La disponibilité de la ressource en eau est interrogée, eu égard aux conflits d'usage et à la prise en compte du changement climatique.

L'importante quantité d'énergie électrique nécessaire, comme son origine, sont souvent soulignées et questionnées, y compris dans leur impact potentiel sur le développement d'énergies renouvelables sur le territoire d'accueil du projet.

Le maître d'ouvrage a souvent été interrogé sur le bilan carbone de ce projet en analyse de cycle de vie et sur le bénéfice environnemental présenté à la concertation.

Des inquiétudes ont été exprimées, en particulier des riverains au plus près du site, quant aux risques industriels et aux effets potentiels du projet sur l'environnement (classement Sévés, rejets, nuisances diverses), ainsi que les effets cumulés avec les industries présentes.

La localisation des unités industrielles n'est pas définie au moment de la concertation. Le maître d'ouvrage a présenté des zones d'implantation à l'étude. L'étendue de ces zones sur deux communes a induit des difficultés pour le public à visualiser le projet dans son environnement.

La question du raccordement électrique (ligne aérienne 400kV) a soulevé des inquiétudes et interrogations sur l'impact paysager de la ligne envisagée. La concertation a donné lieu à l'expression de propositions alternatives jugées moins impactantes, ainsi qu'à l'identification d'enjeux de paysage, d'environnement, de cadre de vie à prendre en compte.

Le public a exprimé une forte attente portant sur des éléments chiffrés, précis (localisation des installations, procédé et risques industriels, impacts environnementaux) permettant d'apporter des éléments aux questions demeurées sans réponse précise, en raison des études techniques et environnementales non finalisées. Cette attente induit des enseignements à tirer pour la concertation

continue si le projet est poursuivi. Il existe un besoin réel de dialogue de proximité entre les habitants et acteurs du territoire et la maîtrise d'ouvrage, afin de garantir le suivi dans le temps de l'évolution du projet par les publics qui se sont mobilisés en phase de concertation préalable. Des propositions ont été formulées en ce sens par certains contributeurs.

Le projet qui prévoit le transport du produit fini sur la ligne ferroviaire Saillat-Limoges, a également mis en lumière les attentes de ce territoire sur la réouverture du tronçon Saillat-Angoulême.

L'importance de l'investissement financier (2,2 Mds€) lié à ce projet, a induit des questionnements sur sa faisabilité économique au regard du coût pour les maîtres d'ouvrage, de l'état du marché, de la concurrence et de la maturité des procédés technologiques disponibles.

Le public a également débattu du caractère d'intérêt général majeur du projet, évident pour certains, discutable pour d'autres. Des conditions d'acceptabilité du projet ont été présentées par des participant.e.s à la concertation.

Le public a questionné la maîtrise d'ouvrage sur le retour d'expérience concernant l'élaboration et la réalisation de ce type de projet.

Plusieurs associations environnementales ont produit un travail d'analyse et de synthèse, à partir du dossier de concertation et des informations apportées par la maîtrise d'ouvrage durant la concertation.

Ce projet fait l'objet d'un fort soutien des élus des collectivités concernées (maires des communes d'Etagnac et Saillat/Vienne, présidents du syndicat mixte Charente e Limousin, des EPCI POL et Charente-Limousine). A la faveur des réunions d'ouverture et de synthèse, ils ont présenté les principales raisons de ce soutien et notamment : la dimension collective du projet à l'échelle du bassin de vie, l'exemplarité du projet, sa contribution à l'attractivité du territoire, la cohérence économique et environnementale du projet et le sérieux de la démarche.

Durant la phase de concertation préalable, les co-maîtres d'ouvrage ont pris des engagements

devant le public, ceux-ci sont rappelés dans le corps du bilan en pages 49 et 50.

Dans l'hypothèse de la poursuite du projet par Verso Energy à l'issue de la concertation préalable, les nombreuses études environnementales et techniques requises dans le cadre de ce projet, ont vocation à être partagées

avec le public dans un format accessible à tous, ce au fil de leur avancement, dans le cadre de la concertation continue. Cette démarche de la part du maître d'ouvrage serait une réponse concrète aux demandes très précises formulées par le public, tout comme une façon de capitaliser sur l'importante mobilisation des habitants de ce territoire à la concertation préalable.

2. LES PRINCIPALES DEMANDES DE PRÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DES GARANT.E.S FORMULÉES À L'ISSUE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Le tableau ci-dessous présente les demandes de précisions et recommandations que les garant.e.s formulent à la fin de la concertation préalable. Le responsable du projet, lorsqu'il va publier sa réponse à ce bilan avec les enseignements de la concertation, est invité à répondre à ces différents points. Le tableau qui a été transmis au maître d'ouvrage afin qu'il puisse répondre se trouve en annexe du bilan des garant.e.s.

Tableau des demandes de précisions et/ou recommandations

Suite(s) à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse	
1.	Communiquer dans les meilleurs délais le choix de l'implantation définitive des installations.
2.	Communiquer au public les conclusions de l'étude du bilan carbone préliminaire et fournir au plus tôt un bilan carbone prenant en compte la construction et le démantèlement du projet LiCHEN.
3.	Produire une analyse comparative chiffrée de la quantité d'énergie nécessaire pour les 3 filières de production de kérosène (fossile, bio-kérosène, e-kérosène).
4.	Apporter des éléments sur les possibles synergies industrielles avec le site de Sylvamo.
5.	Préciser pour les projets photovoltaïques en développement évoqués par le porteur de projet, soit 4 en Charente et 3 en Haute-Vienne, la surface, la puissance, le niveau de procédure en cours.
6.	Préciser le chiffre d'émissions de CO2 du secteur aérien à l'échelle de la France.
7.	Répondre à la question posée en réunion de synthèse au maître d'ouvrage, portant sur la possibilité de rendre publiques certaines décisions et/ou grandes étapes sans attendre l'enquête publique.
8.	Le maître d'ouvrage présentera son positionnement sur les propositions/demandes du public formulées pendant la concertation qui n'auraient pas obtenu de réponses précises pendant la concertation.
9.	Apporter des données comparatives sur les différentes solutions de raccordement électrique du projet.
10.	Indiquer une fourchette haute et basse de stockage de la quantité d'e-SAF sur le site du projet.
11.	Devant le choix non arrêté entre deux technologies d'électrolyse, préciser le niveau de maturité de la technologie dite « PEM3 » dans le cadre du projet LiCHEN. Bilan de la concertation préalable L121-8 Projet LiCHEN.

12. Afin d'éviter la construction d'une ligne électrique, la production d'énergie électrique sur place a-t-elle été étudiée ? Par exemple la construction d'une usine expérimentale ou la construction d'un ou deux réacteurs SMR.

13. Préciser qui supportera le coût du raccordement électrique : RTE ou Verso Energy ?

Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s.

1. Organiser une réunion publique de reddition des comptes. Si le projet est poursuivi, cette réunion devra amorcer le processus de concertation continue et permettra à la maîtrise d'ouvrage de partager avec le public les enseignements tirés de la concertation suite au bilan des garant.e.s.

2. Communiquer la nature et la temporalité des études techniques et environnementales requises dans le cadre du projet LiCHEN.

3. Partager avec le public les études techniques et environnementales au fil de leur avancement, permettant ainsi de répondre aux nombreux questionnements du public en concertation, dont les réponses sont suspendues aux résultats de ces études.

4. Si la concertation continue est engagée, maintenir opérationnel le site de la concertation préalable et la possibilité de déposer des contributions. Organiser sur le site une FAQ des questions posées durant la concertation préalable avec les réponses apportées par la maîtrise d'ouvrage.

5. Mettre en place une newsletter de suivi du projet et de la concertation.

6. Faire vivre la participation engagée avec le lycée E.Vaillant. Dans la recherche d'inclusion de publics jeunes, le maître d'ouvrage pourra envisager d'associer le conseil des enfants de Saillat.

7. Partager le bilan de la concertation préalable avec les membres de l'instance de concertation qui sera mise en œuvre dans la concertation « Ferracci » sur l'aire d'étude et le tracé de moindre impact de la ligne électrique.

8. Partager avec le public les résultats de l'instance de concertation « Ferracci ».

9. Dans la poursuite de la démarche, mettre en place un outil permettant de garantir une communication de proximité entre le territoire et le porteur de projet. Certains contributeurs ont fait des propositions concrètes de comité de suivi.

10. Continuer à associer les organisations environnementales et capitaliser sur le travail d'analyse qu'elles ont produit durant la concertation.

11. Si le porteur de projet décide de poursuivre et s'il obtient les autorisations requises, organiser une visite de chantier au public (demande formulée par un contributeur et acceptée par le maître d'ouvrage).